



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Collège Albert Camus
Villemur-sur-Tarn

ORIENTATION

APRES LA 3^{ème}

Se connecter à Téléservices

<https://teleservices.ac-toulouse.fr/ts>

Comment faire ?

Phase test : la connexion

SCOLARITÉ SERVICES

Bienvenue sur Scolarité services qui vous propose différents services en ligne de l'éducation nationale

Aide pour la première connexion des parents

COMPTE ATEN du représentant légal (pas de l'élève)

L'identifiant et le mot de passe sont les mêmes que pour les demandes de bourses

Si vous ne vous êtes jamais connecté, contactez le secrétariat qui vous redonnera des codes (si le code est inactif, identifiant et mot de passe ne fonctionnent plus)

Je me connecte avec mon compte ATEN

vous identifiant

Saisissez un identifiant

vous mot de passe

Saisissez un mot de passe

VALIDER

identifiant oublié ?



mot de passe oublié ?



Je me connecte avec FranceConnect



S'identifier avec FranceConnect

Qu'est-ce que FranceConnect?

Je choisis un compte pour me connecter sur :

Education nationale

impots.gouv.fr

Assurance
Maladie

L'Identité
Numérique

mobile connect
et moi

santé
famille
retraite
services

Alicem

Se souvenir de mon choix

MON COMPTE



ACCUEIL

ORIENTATION

AFFECTATION APRÈS LA 3^e

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

BOURSE DE COLLÈGE

COLLEGE VILLARS

 CONTACT

 SE DÉCONNECTER

Après la connexion, il faut choisir **ORIENTATION** parmi les services proposés à gauche de l'écran

Phase 1 : les intentions provisoires

*Quand ? avant le conseil de classe du 1^{er}
semestre*

Par qui ? 1 seul des représentants légaux



1 Intentions provisoires

2 Choix définitifs

3 Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

Vous devez obligatoirement saisir une intention. Vous pouvez en saisir jusqu'à trois. Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Intention 1

Le rang détermine l'ordre de préférence



- 2de générale et technologique ou 2de STHR ?
- 2de professionnelle
- 1re année de CAP

Vous devez sélectionner une voie.

Les intentions peuvent être reclassées ou supprimées

AJOUTER UNE INTENTION

ANNULER

VALIDER

Veillez corriger le formulaire avant de valider vos choix.

Cette procédure de dialogue ne s'applique pas au redoublement exceptionnel décidé par le chef d'établissement, ni aux parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique existe par ailleurs. Si vous êtes dans une de ces situations, veuillez contacter le chef d'établissement.



Vous devez choisir au minimum 1 intention , au maximum 3.

? 2^{de} STHR = 2^{de} Sciences et Technologie en Hôtellerie-Restaurant

A SAVOIR

- **Choix : Voie Générale**

- Le lycée de secteur est **Fronton**.
- Les candidatures vers d'autres lycées sont possibles mais ne sont **pas de droit** (cela dépend de la domiciliation)

- **Choix : Voie Professionnelle**

- Il est possible de candidater vers plusieurs établissements
- Une **bonification** existe pour les établissements du département

Exemple →

VALIDATION DES INTENTIONS PROVISOIRES

Un récapitulatif s'affiche après la validation.

Seul le représentant ayant saisi les intentions peut apporter des modifications. Pour le 2^{ème} représentant légal et pour l'élève, elles sont en consultation.

Le mail de confirmation est envoyé aux **2 représentants légaux**

1 Intentions provisoires

2 Choix définitifs

3 Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Intention 1 : 1re année de CAP

Métier ou formation : Ebéniste

Sous statut scolaire

Intention 2 : 2de professionnelle

Métier ou formation : Menuisier, charpentier

Sous statut scolaire

Vos intentions ont bien été validées. Un e-mail de confirmation va vous être envoyé, si une adresse électronique valide est indiquée dans votre fiche de renseignements. Si ce n'est pas le cas, vous pouvez la compléter à partir du portail Sclarité Services. Vous pouvez modifier vos demandes d'orientation jusqu'à la fermeture du service.

Le représentant peut modifier ses saisies jusqu'à la fermeture du téléservice par l'établissement avant les conseils de classe

MODIFIER

Après le 1er conseil de classe

Le conseil de classe vous donnera un avis sur vos intentions.

Ceci n'est pas une **décision** d'orientation.

Le projet d'orientation et la réflexion se poursuivent.

1 Intentions provisoires

2 Choix définitifs

3 Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : AVIS PROVISoire(S) D'ORIENTATION.

Vous devez en accuser réception en cochant la case prévue à cet effet puis en validant.

Le conseil de classe répond au(x) demande(s) des représentants légaux :

Cet avis ne constitue en aucun cas une décision d'orientation. Il doit vous permettre de poursuivre la réflexion sur le projet de formation de votre enfant avant de formuler des choix définitifs au 3è trimestre / 2d semestre.

Intention 1 : 1re année de CAP

Avis favorable

Métier ou formation demandé : Ebéniste

Statut scolaire demandé

Intention 2 : 2de professionnelle

Métier ou formation demandé : Menuisier, charpentier

Statut scolaire demandé

Les familles peuvent consulter l'avis provisoire pour chaque intention, les recommandations et les motivations du conseil de classe

Recommandation du conseil de classe pour une voie d'orientation non demandée par les représentants légaux :

2de générale et technologique ou 2de STHR

Motivations du conseil de classe concernant le ou les avis défavorables ou réservés et recommandations :

Sans objet.

J'ai bien pris connaissance de l'avis provisoire d'orientation du conseil de classe.

Si je souhaite discuter de cet avis provisoire, je prends contact avec le professeur principal ou le chef d'établissement.

VALIDER

Le représentant ayant saisi les intentions doit accuser réception de l'avis du conseil de classe en cochant la case puis en validant

Phase 2 : les choix définitifs

*Quand ? avant le conseil de classe du 2^{ème}
semestre*

Par qui ? 1 seul des représentants légaux

Phase 2 : procédure

- **Avant** le conseil de classe :
 - Connexion à Téléservices
 - Saisie du choix d'orientation
(3 choix par ordre de préférence)
 - En parallèle, dans Téléservices, demande des établissements pour la rentrée 2021 pour **l'affectation**



Il s'agit de la même démarche que la phase 1.
Cette fois, vous allez choisir de façon définitive vos choix d'orientation.

Phase 2 : procédure

- **Après** le conseil de classe :
 - Connexion à Téléservices
 - Consultation de la proposition du conseil de classe

Je l'accepte

La décision d'orientation
est définitive

Je ne l'accepte pas

Je prends contact avec le chef
d'établissement pour en
discuter



Fin juin – début juillet
Notification d'affectation → inscription dans le nouvel établissement